



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 10 octobre 2013
(OR. fr)**

14108/13

**Dossier interinstitutionnel:
2012/0273 (NLE)**

**ACP 149
PTOM 32
FIN 614**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Groupe "ACP"
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
n° doc. préc.:	14634/12 ACP 194
N° doc. Cion:	COM(2012) 568 final
Objet:	CTA - Centre technique de coopération agricole et rurale - Décision du Conseil relative à la position à adopter, au nom de l'Union européenne, au sein du Comité des ambassadeurs ACP-UE concernant les Statuts du CTA

L'Accord de partenariat ACP-UE, tel que modifié une deuxième fois à Ouagadougou le 22 juin 2010¹, dispose, à son article 3, point 5, de l'annexe III, que le Comité des ambassadeurs ACP-UE est l'autorité de tutelle du Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA) et qu'il fixe notamment les statuts du Centre.

¹ Accord modifiant, pour la deuxième fois, l'accord de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et modifié une première fois à Luxembourg le 25 juin 2005 (JO L 287 du 4.11.2010, page 3).

Le 3 octobre 2012, la Commission a présenté au Conseil une proposition de décision relative à la position à adopter par l'Union européenne au sein du Comité des ambassadeurs ACP-UE concernant les statuts du Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA)².

Ce texte a été examiné par le Groupe de travail ACP et a fait l'objet de discussions avec la partie ACP. Le 6 septembre 2013, le Groupe a marqué son accord sur un texte révisé.

Le Groupe est donc convenu de suggérer au Comité des représentants permanents de proposer au Conseil, sous points "A" de son ordre du jour, de :

- marquer son accord sur le projet de décision dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure au document 13976/13 ACP 146,
- décider la transmission du projet de décision à la partie ACP en vue de son adoption par le Comité des ambassadeurs ACP-UE, par échange de lettres,
- faire publier ce texte, après son adoption par le Comité des ambassadeurs ACP-UE, au Journal officiel de l'Union européenne.

² Doc. 14634/12.